



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2025-209 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil, tenue le 8 avril 2025, la municipalité de Compton a adopté le Règlement n° 2025-209. Ledit règlement est intitulé Règlement n° 2025-209 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

QUE ce règlement a pour objet de d'abroger et remplacer le règlement no 2020-174 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'établir les objectifs et les critères qui servent à encadrer les projets de construction ou d'aménagement de terrains pour assurer leur intégration avec les constructions et arrangements avoisinants ;

QUE ce règlement a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 8 avril 2025 ;

QU'un certificat de conformité a été délivré par la MRC de Coaticook en date du 13 mai 2025 ;

QUE le Règlement n° 2025-209 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est entré en vigueur en date du 13 mai 2025, date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Coaticook.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité au bureau situé au 3 chemin Hatley, à Compton, ou sur le site internet de la Municipalité au www.compton.ca à la page *Règlements d'urbanisme* de la section *Municipalité*.

Donné à Compton, ce 21 mai 2025,

André Martel
Greffier-trésorier